

LES DOMAINES FUNERAIRES DE THOUTMES IV

Susanne BICKEL

Le fonctionnement administratif et économique ainsi que le rôle religieux des domaines et temples dits «funéraires» des rois du Nouvel Empire, et particulièrement de ceux de la XVIIIe dynastie, pose toujours de nombreux problèmes. Il s'agissait pour chacun de ces domaines d'une véritable institution avec une organisation très complexe et soumise nécessairement à l'évolution du temps. Cet article se propose de réunir toute la documentation accessible à l'auteur concernant les différents domaines funéraires de Thoutmès IV ⁽¹⁾.

Thèbes

Le temple funéraire de Thoutmès IV Menkheperouré sur la rive Ouest de Thèbes se situe sur la ligne d'implantation du Nord au Sud des châteaux de millions d'années des rois de la XVIIIe dynastie. A l'exception de Thoutmès II, chaque souverain de la XVIIIe dynastie installa son monument à distance quasiment régulière au Sud de celui de son père. Les rois de l'époque ramesside intercalèrent leurs temples entre ceux de la XVIIIe dynastie, en recommençant à partir de Sêti Ier un mouvement général du Nord au Sud. Ainsi, entre les temples d'Amenhotep II, Thoutmès IV et Amenhotep III se sont glissés ceux de Ramses II et de Merenptah, et plus tard celui de Taousetet au Sud de Thoutmès IV ⁽²⁾.

Le temple de Thoutmès IV a été fouillé par F. Petrie et son architecture fut étudiée par H. Ricke ⁽³⁾. Les vestiges attestent que le monument s'inscrivait fidèlement dans la tradition thébaine: disposé sur trois terrasses, il comporte deux pylônes, un portique, une cour à péristyle et une salle hypostyle s'ouvrant sur un sanctuaire tripartite caractéristique des temples funéraires (le sanctuaire d'Amon au centre est flanqué d'un autel solaire au Nord et de pièces pour le culte du roi-Osiris au Sud). Le mur d'enceinte en brique mesurait environ 90 m de large sur 145 m de long. Parmi les bâtiments annexes, les fouilles récentes ont pu identifier une boulangerie au Nord et une «maison du vin» au Sud ⁽⁴⁾, d'autres structures, comme un éventuel palais n'ont pas encore été reconnues ⁽⁵⁾.

Le nom complet du temple ne semble pas conservé. Des cinq éléments désignant

1) Pour le règne de ce roi cf. B. Bryan, *The Reign of Tuthmosis IV*, Yale Univ. Ph.D. 1980, University Microfilm International 1983.

2) E. Otto, *Topographie des thebanischen Gaus*, UGAÄ 16, 1952. R. Stadelmann, «Totentempel und Millionenjahrhaus in Theben», MDAIK 35 (1979), p. 303-321.

3) F. Petrie, *Six Temples at Thebes*, Londres 1897. H. Ricke, *Der Totentempel Thutmosis' III*, BÄBA 3,1 (1939), p.13-15, pl. 11.

4) E. Bresciani, «L'attività archeologica dell'Università di Pisa in Egitto», EVO III (1980), p.7-8.

5) Pour une série de blocs provenant du temple de Thoutmès IV, cf. B. Adams, *Egyptian Objects in the Victoria and Albert Museum, Egyptology Today* 3 (1977).

habituellement les châteaux de millions d'années de Thèbes⁽⁶⁾, seuls les trois premiers sont connus avec certitude. Généralement le temple ou le domaine tout entier⁽⁷⁾ est appelé *pr* (*Mn-ḥprw-R^c*) ou *ḥwt* (*Mn-ḥprw-R^c*), *ḥwt-ntr* (*Mn-ḥprw-R^c*) ou encore *ḥwt-nswt* (*Mn-ḥprw-R^c*) souvent avec la précision *m pr Imn*, «faisant partie du domaine d'Amon»⁽⁸⁾. Un ostracon de l'époque de Ramses II parle du *pr* (*Mn-ḥprw-R^c*) *ḥ^cw Dḥwty šry R^c* «le domaine de Menkheperouré, les manifestations (?) de Thot, fils de Ré»⁽⁹⁾. F. Petrie a relevé sur des blocs de construction qui proviendraient du temple, deux graffiti et il propose d'y voir une allusion au nom du monument⁽¹⁰⁾.



Il est possible que cette expression ait été précédée du nom royal et signifie «Menkheperouré est durable de temple à Thèbes»⁽¹¹⁾, mais ceci reste très hypothétique et ne correspond pas aux noms typiques des temples funéraires de Thèbes qui caractérisent le temple-*ḥwt* et non pas le roi (exemples: «le temple de Menkheperou est doté de vie»; «le temple de Ousermaâtré s'est uni à Thèbes», etc.)⁽¹²⁾.

Malgré les dimensions assez considérables du monument et la brièveté du règne de Thoutmès IV (neuf ans environ), le temple semble avoir fonctionné du vivant du roi déjà. Nous connaissons un certain Ptahemhat, enfant du palais (*ḥrd n k3p*) et proche du roi, dont la tombe semble dater du règne de Thoutmès IV et qui dit avoir «inspecté toutes les choses belles et pures dans le grand étang (? *p3 mr^c3*) du temple de

6) Le genre de construction, le nom du roi, le statut du temple comme partie du domaine d'Amon, la localisation à l'Ouest de Thèbes et le nom individuel du temple. Cf. H. Nelson, «The Identity of Amon-Ra of United-with-Eternity», *JNES* 1 (1942), p.128-129.

7) La distinction des deux emplois du terme *pr* n'est pas toujours facile. cf. P. Spencer, *The Egyptian Temple, A Lexicographical Study*, Londres 1984, p. 14-20.

8) Le temple peut aussi être désigné du signe de la forteresse, cf. *Urk.* IV, 1556. Pour d'autres exemples, cf. G. Haeny, «La fonction religieuse des 'châteaux de millions d'années'», *L'Égyptologie en 1979 I*, Paris (CNRS) 1982, p. 113 et n. 11.

9) J. Černý, *Ostraca hiéroglyphiques*, CGC (Le Caire) 1935, n° 25671. La graphie ne permet pas une traduction «Thot, fils de Ré est apparu». On peut comparer ici le nom de la chapelle en calcite de Thoutmès IV à Karnak: (*Mn-ḥprw-R^c*) *šsp ḥ^cw Imn*, «qui reçoit les manifestations d'Amon» (cf. P. Barguet, *Le temple d'Amon-Ré à Karnak*, Le Caire 1962, p. 86, n.1) et se demander si l'ostracon ne fournirait pas une abréviation d'un nom comme «le domaine de Menkheperouré qui reçoit les manifestations de Thot, fils de Ré». Ce nom, composé du dieu patronyme du roi et du dieu solaire, est remarquable pour un temple principalement amonien.

Le scribe de cet ostracon, Ramosé, est connu par plusieurs autres documents (cf. *infra*) sur lesquels il porte, comme ici, les titres de scribe et de chef du trésor du domaine de Thoutmès IV, sans l'adjonction de l'épithète en question. Il semble donc que le nom ... *ḥ^cw Dḥwty šry R^c* désigne tout le domaine du roi et non pas un domaine à part contrairement à ce que suggère W. Helck, *Materialien zur Wirtschaftsgeschichte*, Wiesbaden 1960, p. 202.

10) F. Petrie, *o. c.*, p. 22, pl. IX, n° 11 et 12.

11) Un nom semblable désigne une station de barque d'Amenhotep Ier, *mn mnw*, et un sanctuaire de Thoutmès III, (*Mn-ḥpr-R^c*) *mn mnw*, cf. P. Barguet, *o. c.*, p. 271.

12) La lecture *šspt M3^ct* proposée par N. de Garis Davies, *Seven Private Tombs at Kurnah*, London 1948, p. 21, n. 1, de l'étendard représenté dans TT 31 (cf. *infra*) comme nom du temple, n'est pas fondée, malgré le parallèle avec *šspt^cnḥ*, noms des temples thébains de Thoutmès Ier et d'Amenhotep II. cf. R. Stadelmann, «Tempel und Tempelnamen in Theben-Ost und West», *MDAIK* 35 (1978), p. 171-180.

Menkheperouré dans le domaine d'Amon que sa majesté a construit nouvellement pour son père Amon-Ré» (13).

Un prêtre nommé Ipy, dont la tombe date de la fin du règne de Thoutmès IV ou du début de celui d'Amenhotep III, était «chef des barques d'Amon du temple du seigneur du Double Pays Menkheperouré» (14). Il est connu que la barque d'Amon de Karnak jouait un rôle central dans la Fête de la Vallée pendant laquelle elle visitait, accompagnée d'autres barques, tous les temples de la rive Ouest. Il est probable qu'à la XVIIIe dynastie cet usage avait encore réellement cours, alors que plus tard les temples étaient trop nombreux pour que la barque s'arrêtât partout. C'est certainement à l'occasion de cette fête qu'Ipy entraînait en fonction comme chef de l'accueil de la prestigieuse barque dans le temple de Thoutmès IV. Mais Ipy s'occupait aussi d'une barque d'Amon propre à ce temple. La partie centrale du sanctuaire tripartite du temple funéraire étant dédiée à un Amon, cette divinité devait y posséder une barque. Ipy était également chef des barques royales de Thoutmès IV.

La famille d'Ipy semble avoir eu un attachement particulier au domaine funéraire de Thoutmès IV: son fils Pyay, mentionné dans la tombe de son père est le seul grand-prêtre de Menkheperouré que nous connaissons.

Un personnage ayant vécu à cheval sous les règnes de Thoutmès IV et de son successeur, illustre bien par sa titulature que le lien existant entre les domaines funéraires royaux et le puissant domaine d'Amon, n'était pas seulement nominal et religieux, mais aussi économique et même personnel. Kaemwaset est «chef du bétail et intendant d'Amon» et «scribe du domaine de Menkheperouré» (15). Nous pouvons admettre qu'il exerçait ces trois fonctions simultanément: comme scribe du domaine funéraire, il enregistrait et surveillait les biens affectés au fonctionnement du temple de Thoutmès IV, mais ces biens étaient également sous contrôle de l'administration du domaine d'Amon. Le chef du bétail d'Amon devait inspecter les animaux appartenant aux grands temples divins ainsi que ceux liés aux temples funéraires, dédiés eux aussi à une forme d'Amon. Il reste malheureusement très difficile de cerner quelle était concrètement et matériellement la relation entre ces différents domaines. Est-ce qu'ils constituaient, comme nous avons tendance à l'imaginer, des champs, des greniers et des étables géographiquement et effectivement séparés les uns des autres, ou est-ce que les propriétés d'un domaine funéraire correspondaient à un quota fixé par le roi pour l'entretien de son temple, mais qui était conservé et administré à l'intérieur du domaine d'Amon? Les domaines funéraires auraient-ils correspondu à un «compte» déposé dans la «banque centrale» du domaine d'Amon? La désignation «domaine du roi N dans le domaine d'Amon» pourrait indiquer une relation matérielle extrêmement étroite de ces différentes entités.

Kaemwaset, en tant que surveillant général, contrôlait les comptes établis par «l'administrateur (*iry iht*) du domaine de Menkheperouré», Setekh (16),

13) TT 77; PM I/1, p. 150-152; *Urk.* IV, 1599 (*Pth-m-ḥ3t* appelé faussement *Imn-m-ḥb*).

14) TT C6; PM I/1 p.458-459; *Urk.* IV, 1632-34. A. Radwan, *Die Darstellungen des regierenden Königs, MÄS* 21 (1969), p. 34.

15) Statue stélephore du British Museum 1238 (1387); *Urk.* IV, 1633.

16) Stèle Leiden V 13; A.Boeser, *Die Denkmäler des Neuen Reiches, Stelen*, Haag 1913, no. 11,

fonctionnaire de rang inférieur qui ne s'occupait que de la gestion des affaires du temple de Thoutmès IV.

Outre ces personnes connues par leur nom et leurs titres, nous possédons des allusions à une masse d'ouvriers, prisonniers de guerre syriens et nubiens qui auraient joué un rôle dans la construction du domaine et dans son exploitation. Deux séries de stèles quasi identiques, certaines trouvées par F. Petrie, d'autres par les fouilles italiennes⁽¹⁷⁾, parlent de l'installation dans le temple de prisonniers ramenés par Thoutmès IV de la ville de Gezer (*Q3d3*) et de Nubie. La disposition de ces stèles à l'intérieur du temple laisse supposer à E. Bresciani que ces deux groupes de main-d'oeuvre étaient attachés respectivement à la fabrication du vin et du pain. Nous avons ici un témoignage de la pratique de plus en plus répandue d'affecter des prisonniers étrangers et des délinquants à l'exploitation des terres et ateliers des temples⁽¹⁸⁾.

Après la période suivant immédiatement la mise en fonction du temple et le décès de Thoutmès IV, nous devons attendre le règne de Ramses II pour rencontrer d'autres personnes au service de ce domaine qui a pourtant dû fonctionner de manière permanente (cf. *infra*). Le personnage le plus important est Ramosé, un haut-fonctionnaire souvent attesté à Deir el-Medineh où il possède trois tombes et qui cumulait un grand nombre de charges prestigieuses: «scribe de la place de Vérité», «scribe de l'armée», «scribe royal», «scribe-comptable du bétail d'Amon de Karnak» et pour ses activités dans le temple funéraire «scribe du domaine de Menkheperouré» et surtout «chef du trésor de Menkheperouré»⁽¹⁹⁾. Plusieurs monuments de Ramosé attestent ses activités dans le temple de Thoutmès IV, ainsi que sa vénération personnelle du roi défunt⁽²⁰⁾.

Contemporain de Ramosé, un certain Khonsou surnommé Ta est connu par une tombe intéressante à Gournah. Il était «chef du bétail de Menkheperouré»⁽²¹⁾. En dehors de cette charge administrative, Khonsou fut (peut-être à un moment postérieur) grand-prêtre de Thoutmès III, et grand-prêtre de Montou. Il avait probablement aussi une prêtrise au temple d'Amenhotep II.

Sur la paroi Nord de la première salle de sa tombe, Khonsou est assis avec son épouse dans un kiosque en train d'inspecter la présentation de troupeaux. Devant lui se trouve un étendard formant un signe *hwt* dans la fenêtre duquel est inscrit le cartouche de Menkheperouré. A l'intérieur du grand carré se tient la figure de la déesse Maât faisant un geste protecteur. Ce même insigne se retrouve à deux reprises juste devant

pl. 7.

17) F. Petrie, *o. c.*, pl. I, n° 7 et 8; *Urk.* IV, 1556; E. Bresciani, *o. c.*, p. 9-10.

18) J.-M. Kruchten, «L'évolution de la gestion domaniale sous le Nouvel Empire égyptien», in: E. Lipinski, éd., *State and Temple Economy in Ancient Near East*, OLA 5-6, 1979, p. 517-525.

19) J. Černý, *Ostraca hiéroglyphiques*, CGC (Le Caire) 1935, n° 25671, daté de l'an 5 de Ramses II. J. Černý, *Egyptian Stelae in the Bankes Collection*, Oxford 1958, n° 4. *id.*, *A Community of Workmen...* (*BdE* 50), Le Caire 1973, 317-327.

20) Par exemple Leiden, Stèle D43; un bloc provenant du temple d'Hathor de Deir el-Medineh montrant Ramosé en adoration devant une statue de Thoutmès IV, (Le Caire JE 72017), ou la statue de Ramosé portant sur ses épaules les deux cartouches de Thoutmès IV, flanqués des noms de trône de Horemheb et de Ramses II. B. Bruyère, *Fouilles de Deir el Médineh (1935-1940)*, *FIFAO* 20, p. 55, pl. 33.

21) N. de Garis Davies, *o. c.*, p. 27 et pl. XI, XV et XVII.

le kiosque planté sous des arbres et recevant l'hommage de deux «chefs de district» travaillant vraisemblablement comme gardien de troupeau (22). Quelle signification a cet étendard qui place le temple de Thoutmès IV sous la protection de Maât? Aucun parallèle exact ne nous est connu. S'agirait-il de l'emblème du temple qui aurait suivi des processions et eu un certain rôle cultuel? Tel qu'il est représenté, il nous fait plutôt penser à un signe qui, fixé de manière permanente dans le sol, indiquerait que le territoire concerné et le troupeau qui y pâture sont propriétés du temple de Menkheperouré et placés sous la sauvegarde de Maât, ce qui devait empêcher des malversations ou l'appropriation injuste des biens.

Aucun témoignage concernant le temple n'est conservé de la fin de la XIXe dynastie, période assez troublée (23). Le document suivant nous fait connaître un prêtre (*hm-*



22) Le titre $\text{c}3 n q^c ht$ semble avoir désigné à la XIXe dynastie encore «de petites gens». Cf. P. Vernus, «Le mot $\text{sg}3w$ 'branchages, bosquets, bois'», *RdE* 29 (1977), 182 et n. 35.

23) On peut toutefois mentionner une stèle privée érigée dans le temple à la XIXe dynastie: H.M. Stewart, *Egyptian Stelae, ... from the Petrie Collection I*, Londres 1976, p.30, pl.21.

ntr) du temple royal (*hwt nsw*) nommé Houy dont nous savons par un ostracon (24) qu'il a remis 36 pains à l'équipe de la Tombe (*p3 hr*) de Deir el-Medineh le sixième jour du troisième mois de Chemou en l'an 24 d'un pharaon non nommé. J. Černý date l'écriture de la XXe dynastie, ce qui place ce témoignage sous le règne de Ramses III. Les temples avaient coutume de distribuer des vivres à la population, essentiellement lors des fêtes (25), mais la date mentionnée ici ne semble attestée sur aucun calendrier de la région. Il s'agit plus probablement d'un des versements réguliers des caisses royales à l'équipe de la Tombe par l'intermédiaire du temple funéraire (26).

Le dernier personnage dont nous savons qu'il était attaché au culte officiel de Thoutmès IV, est le «prêtre-libationneur (*w3h-mw*) Kaemwaset du *qni* du roi Menkheperouré à Thèbes». Il est mêlé à une affaire de pillage de tombe en l'an 16 de Ramses IX (27). Le mot *qni* désigne le plus souvent un sanctuaire portatif ou un palanquin, mais A. Gardiner estime qu'il peut aussi se référer parfois à une chapelle inamovible (28). S'agit-il ici d'une partie du temple funéraire de Thoutmès IV ou d'un autre monument thébain? A titre d'hypothèse, on pourrait se demander si ce terme ne trahirait pas un état considérablement affaibli du temple où seule une chapelle fonctionnerait encore après presque trois siècles. Il est en effet connu que les domaines funéraires étaient toujours sujets à des restructurations, et que les rois tendaient à détourner les fondations de leurs ancêtres à leur propre usage. Ce phénomène, nous le rencontrerons dans un document présenté ci-dessous et datant du même règne de Ramses IX.

Pour compléter le tableau du domaine funéraire de Thoutmès IV, citons quelques documents relatifs à son activité économique.

L'activité viticole était importante. Nous avons déjà mentionné la «maison du vin» rattachée directement au temple et qui était surtout un lieu de stockage, mais peut-être aussi de vinification. Des cuvées provenant des vignobles appartenant au domaine de Thoutmès IV y étaient gardées pour être utilisées ensuite soit dans le culte, soit comme moyen d'échange et de paiement, soit comme cadeau. Ainsi quelques bouchons de jarres à vin ont été retrouvés dans le palais d'Amenhotep III à Malqata, dont l'un comporte l'inscription: «Domaine de Menkheperouré, an 34, vin pour la fête-sed de sa majesté». Un autre bouchon du même cru est daté de l'an 36, dates qui se réfèrent au règne d'Amenhotep III (29). A l'intérieur de la «maison du vin», une grande série de bouchons de jarres a été découverte dont deux portent le nom d'Akhenaton et pourraient montrer que même dans une période qui n'a pas dû être

24) J. Černý, *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques non littéraires de Deir el-Médineh*, DFIFAO 3, 1935, n° 101.

25) J.J.Janssen, «The Role of the Temple in the Egyptian Economy of the New Kingdom», in: E. Lipinski, éd., *o. c.*, 515.

26) D. Valbelle, *Les ouvriers de la Tombe*, BdE 96 (1985), 144.

27) J. Capart et A. Gardiner, *Le papyrus Leopold II et le papyrus Amherst*, Bruxelles 1939, pl. II,3 et III,14.

Un certain Kynbou qui était considéré jusqu'à présent comme prêtre de Thoutmès IV sous le règne de Ramses VIII (TT 113; PM I/1, 230-31) s'est avéré, après la nouvelle analyse des relevés de sa tombe, avoir été rattaché au culte d'Amenhotep II et non pas de son successeur. Cf. KRI VI, p. 442 et 446.

28) A. Gardiner, *Ancient Egyptian Onomastica* I, p 67-68.

29) W.C. Hayes, «Inscriptions from the Palace of Amenhotep III», *JNES* 10 (1951) n° 31, 45. Le n° 64 mentionne du vin de la mère royale Moutemouia, épouse de Thoutmès IV.

facile pour les temples traditionnels de Thèbes, une certaine activité économique, donc probablement aussi rituelle, continuait⁽³⁰⁾. Deux autres étiquettes de jarres proviennent du village de Deir el-Medineh. L'une est datée de l'an 3 d'un roi non nommé et poursuit: «vin du domaine de Menkheperouré dans le domaine d'Amon, le chef viticulteur ...» son nom étant illisible⁽³¹⁾. L'autre étiquette donne «an 19, vin du domaine de Menkheperouré de l'Eau de Ptah, (remis) de la part de Heqay»⁽³²⁾. «L'Eau de Ptah» désignait une branche du Nil dans le Delta occidental, correspondant à l'actuelle branche de Rosette, qui irriguait des terrains viticoles où plusieurs temples, comme le Ramesseum, possédaient des vignobles⁽³³⁾. Ce document témoigne ainsi de la dispersion géographique des possessions du domaine de Thoutmès IV.

Nous avons déjà eu l'occasion de soupçonner le déclin du culte de Thoutmès IV et de ses propriétés sous le règne de Ramses IX. Le papyrus 1900 de Turin vient confirmer l'enlèvement de biens au temple⁽³⁴⁾. Il s'agit d'une liste d'un «ramassage» de jaspes (*hnm*) dans différents temples dont celui d'Amon et les temples funéraires thébains d'Amenhotep III et de Thoutmès IV en l'an 4 de Ramses IX. Du dernier temple, trois statues entières ont été enlevées en deux saisies, l'indication de leur poids respectif est malheureusement perdue. Ces statues confisquées par l'autorité du roi régnant étaient probablement destinées à être retaillées et réutilisées.

Nous avons évoqué plus haut la question de la relation économique et administrative des différents domaines royaux avec le domaine d'Amon. Une autre question serait de savoir si les différents domaines qu'un roi du Nouvel Empire fondait dans les grandes villes d'Égypte avaient un lien entre eux et recevaient une gestion commune, ou si chaque sanctuaire funéraire était automatiquement soumis au domaine du dieu principal de la région. Religieusement le temple funéraire s'adaptait aux données locales, le roi s'assimilant suivant l'endroit à son père Ré, Ptah, Osiris, Amon, etc. Ces temples pouvaient aussi être intégrés dans des fêtes religieuses et il est probable que les prêtres et administrateurs locaux s'occupaient du culte et des biens des temples funéraires. L'abondance des sources thébaines a souvent fait oublier les autres temples funéraires (à Abydos, Memphis, Héliopolis, dans le Delta et en Nubie) dont l'importance et la richesse égalèrent probablement celles de Thèbes. Thoutmès IV avait lui aussi plusieurs centres de culte, mais très peu de témoignages en subsistent.

Abydos

Les vestiges archéologiques du temple de Thoutmès IV à Abydos sont minimes: une dalle de revêtement de paroi et des murs en brique ont été localisés par A. Mariette⁽³⁵⁾. Selon ses indications, les murs auraient atteint une épaisseur de 2 m 50

30) E. Bresciani, «L'attività archeologica in Egitto», *Quaderni de la ricerca scientifica* n° 100, Rome 1978, 17. Un grand lot d'ostraca et de bouchons de jarres provenant de la fouille du temple de Thoutmès IV attendent encore la publication.

31) Y. Koenig, *Catalogue des étiquettes de jarres hiéroglyphiques de Deir el-Médineh II*, *DFIFAO* 20, 1980, n° 6481. Aucune datation paléographique n'est proposée.

32) *id.* n° 6337.

33) M. Bietak, *Tell ed-Dab'a II*, Wien 1975, p. 119 sq.

34) W. Helck, «Der Anfang des Papyrus Turin 1900 und 'Recycling' im Alten Ägypten», *CdE* 59 (1984), 242-247.

35) A. Mariette, *Abydos I*, Paris 1869, p. 4-5, pl. 1. Une réutilisation du monument par Ramses III est

ce qui laisse supposer une construction assez importante. Il est probable que l'ensemble comportait un temple et un cénotaphe⁽³⁶⁾. Nous en connaissons l'architecte Neferhat. Sur deux stèles, il porte les titres de «chef des travaux du temple de Menkheperouré» ou «chef des travaux du temple de pharaon en Abydos»⁽³⁷⁾. Un seul fonctionnaire attaché à ce temple nous est attesté, «l'intendant de Menkheperouré», Sa-Iset qui a vécu sous les règnes de Thoutmès IV et d'Amenhotep III⁽³⁸⁾. Ce personnage d'origine abydnienne, ville où il fut aussi enterré, exerçait de nombreuses activités dans différents secteurs: dans l'administration royale et militaire il était «scribe royal», «scribe des recrues» et «chef de l'armée»; dans l'administration des biens de temples il était entre autres «chef des greniers d'Amon dans les nomes de Haute et Basse Egypte», «intendant dans le nome thinite du domaine d'Osiris» et «intendant d'Osiris», «intendant de Nebpehetyré» (Ahmès), «intendant de Menkheperouré» et «intendant de Menkheperé» (Thoutmès III)⁽³⁹⁾. Sa-Iset aurait donc géré les biens de ces trois rois de la XVIIIe dynastie, biens qui étaient liés au domaine d'Osiris en Abydos.

Nous n'avons aucun renseignement quant à la durée du culte abydnien de Thoutmès IV.

Amarna

Un fragment de relief connu par un dessin de G. Wilkinson depuis le milieu du siècle passé, montre le roi Akhenaton coiffé d'une couronne-*atef* en train de faire une offrande sous les rayons d'Aton. Au-dessus de lui, une inscription comporte son nom de trône, les deux cartouches de son dieu et la précision «le grand Aton vivant qui est dans les fêtes-sed, maître du ciel (?), maître de la terre, qui est au milieu du domaine de Menkheperouré dans le domaine d'Aton à Akhetaton»⁽⁴⁰⁾. Nous avons ici la mention d'un sanctuaire qui porte la séquence de noms typiques des temples funéraires. Le lien entre le roi défunt et la divinité locale est à nouveau exprimé très clairement. Ce temple, attesté malheureusement que par ce bloc dont on ignore la localisation actuelle, n'a pas été fondé par Thoutmès IV lui-même, mais lui a été consacré par son petit-fils "hérétique". Dans la théologie atonienne, l'au-delà semble coïncider avec l'Akhetaton terrestre et la vie du défunt consister essentiellement en adoration à Aton⁽⁴¹⁾. Akhenaton, en implantant le culte de Thoutmès IV dans sa ville, voulut le joindre à son univers et peut-être ainsi honorer celui sous qui la doctrine d'Aton connut son premier essor, sous qui le dieu Aton fut associé à la royauté et à l'Empire égyptien⁽⁴²⁾. Est-ce que la construction de cette chapelle était un geste

probable.

36) W. K. Simpson, *The Terrace of the Great God at Abydos*, New Haven 1974, p.3. et *id.*, *LÄ* III, col. 387-391.

37) Stèle du Caire CG 34022 et stèle British Museum 148; *Urk.* IV, 1611-613.

38) H. De Meulenaere, «Les chefs des greniers du nom de Saésé au Nouvel Empire», *CdE* 46 (1971), 223-233.

39) *Urk.* IV, 1924-1929.

40) L. Borchardt, «Aus der Arbeit an den Funden von Tell el-Amarna», *MDOG* 57 (März 1917), 28-29. H. Schäfer, «Altes und Neues zur Kunst und Religion von Tell el-Amarna», *ZÄS* 55 (1918), p.33.

41) M. Sandman, *Texts from the Time of Akhenaten*, BA VIII (1938), p.72, 8-14; p.100, 7-11; p.177, 9-14.

42) Selon le scarabée du British Museum, BM 65800. Pour la bibliographie de cette pièce cf. B. Jaeger, «Les scarabées à noms royaux de la XVIIIe dynastie», *GM* 74 (1984), p. 43. Le souvenir de

d'Akhenaton permettant à son ancêtre de participer au culte de l'Aton, ou est-ce qu'Akhenaton admettait, selon la théologie royale, que Thoutmès IV avait été comme lui une manifestation du dieu et qu'il s'était uni dans la mort à son père? Nos sources sont tellement concentrées sur la relation intime d'Akhenaton avec Aton que nous ne savons pas s'il concevait une relation pareille pour ses ancêtres et successeurs. Si l'édifice de Thoutmès IV était vraiment un lieu de culte funéraire dans le sens traditionnel, le roi étant la manifestation d'Aton, nous pourrions nous attendre à ce qu'Amenhotep III ait reçu lui aussi une chapelle semblable (43).

Mentionnons encore deux attestations de terrains attachés à des temples non spécifiés de Thoutmès IV. La première provient d'une stèle trouvée à Giza, sur laquelle le roi Ay offre un terrain à un de ses fonctionnaires (44). Ce champs d'une taille relativement importante, semble prélevé sur des propriétés de Thoutmès Ier et Thoutmès IV, tout en avoisinant de trois côtés des terres d'un *pr*-Menkheperouré. Nous avons ici la trace d'une modification d'affectation d'un terrain stipulée directement par le roi Ay. Une vingtaine de stèles, un naos et plusieurs éléments architecturaux attestent une activité de construction assez intense de Thoutmès IV sur le plateau de Giza, et il est fort probable que le roi ait érigé un lieu pour son culte dans la région de la capitale memphite.

Le second document est un des «Griffith Fragments» datant de la XXe dynastie, probablement de sa fin. Il mentionne un *rmnyt pr (Mn-hprw-R^c) Šps [hq3] m Hwt-k* «territoire du domaine de Menkheperouré, Chepes seigneur de Hout-k» (45). La localité de Hout-k se situerait en Moyenne Egypte dans le Xe nome et son lien avec le dieu Chepes est attesté par ailleurs (46). Le nom "Chepes, seigneur de Hout-k" désignerait le terrain et non pas le temple. Le contexte énumère différents territoires dans la région appartenant à des temples thébains et héliopolitains. A. Gardiner estime que la propriété de Thoutmès IV était rattachée à une construction du roi à Karnak, ce qui ne semble guère possible, étant donnée que tous ses monuments dans le temple d'Amon s'étaient trouvés démantelés bien avant la XXe dynastie et ne disposaient certainement plus de dotations. Nous savons par contre que le temple funéraire de la rive Ouest fonctionnait encore à cette époque et possédait des terrains même éloignés. Le territoire du Xe nome pouvait toutefois aussi appartenir à un autre temple, Abydos ou Memphis s'ils existaient encore, et il n'est pas impossible non plus que Thoutmès IV ait érigé un monument dans la région hermopolitaine, fief de son dieu patronyme, ou à Héliopolis.

Thoutmès IV est attesté à Amarna par toute une série d'objets. Sa mention sur la stèle frontière X pourrait faire partie d'une liste de plusieurs rois de la branche thoutmoside; communication obligeante de W. Murnane.

43) Même si pour C. Vandersleyen, «Les deux jeunesses d'Amenhotep III», *BSFE* 111 (1988), p.26 «la relation entre Amenhotep IV et Aton se présente comme une obsédante piété filiale», n'allons pas jusqu'à considérer tous les temples d'Aton comme temples funéraires d'Amenhotep III.

44) *Urk.* IV, 2109. C.M. Zivie, *Gizâ au deuxième millénaire*, *BdE* 70 (1976), p.177-182.

45) A. Gardiner, «Ramesside Texts relating to the Taxation and Transport of Corn», *JEA* 27 (1941), p.67-69. A. Gardiner, *Ramesside Administrative Documents*, Oxford 1948, p.70, 6. La restitution de J. Černý *hq3* retenue dans *RAD* paraît préférable à *htp* proposée dans l'article du *JEA*.

46) Pour la lecture *Hwt-k* et non pas *Hwt-k3k*, cf. A. Gardiner, *AEO* II, Oxford 1947, p.47-48.

L'état actuel de la documentation concernant les domaines funéraires de Thoutmès IV nous transmet un nombre assez restreint de personnes qui y étaient rattachées, dont seulement un grand-prêtre. Mais les sources nous attestent le fonctionnement d'au moins l'une de ces institutions sur une très longue période. Sous Ramses II, quelques 180 ans après sa fondation, le domaine du temple thébain possédait encore des biens importants, justifiant la nomination d'un chef du bétail et d'un chef du trésor. Trois siècles après sa constitution, le temple était toujours en possession de pièces de valeur comme des statues en pierre semi-précieuse et, peut-être sur une échelle réduite à son *qni*, le culte funéraire de Thoutmès IV continuait-il à être rendu. Cette persistance remarquable du domaine de Thoutmès IV, (avec celui d'Amenhotep II c'est la continuité la plus longue des rois de la XVIIIe dynastie) laisse supposer une dotation de base particulièrement étendue et solide. Pour les autres temples, le cas particulier d'Amarna mis à part, nous sommes moins bien renseignés quant à leurs fonctionnement et durée. Est-ce le hasard des trouvailles, ou est-ce que le clergé d'Amon aurait eu plus de pouvoir pour protéger ses domaines et obliger les rois à ne pas réutiliser d'anciennes dotations pour leurs temples, mais de trouver des financements nouveaux et additionnels? Nous ignorons tout des facteurs qui ont pu favoriser ou non le maintien d'un culte sur de nombreuses générations, mais les raisons seraient à chercher bien plus dans le domaine économique et peut-être aussi religieux que dans le rôle historique du souverain⁽⁴⁷⁾. Thoutmès IV a certainement eu une importance religieuse dans la région thébaine où sa vénération par des particuliers est bien attestée durant la XIXe dynastie. La persistance de son domaine funéraire et de celui de son père témoigne, malgré des règnes apparemment peu spectaculaires, d'un des moments les plus prospères de l'histoire égyptienne.

Susanne BICKEL
Schweizerisches Institut für ägyptische
Bauforschung und Altertumskunde
11/13 Sharia el Shaer Aziz Abaza
LE CAIRE/Zamalek (Egypte)

47) D. Wildung, *Die Rolle ägyptischer Könige im Bewusstsein ihrer Nachwelt*, *MÄS* 17 (1969), p. 229. Ainsi le culte du roi Thoutmès III, disposant pourtant de ressources et de prestige bien plus remarquables que Thoutmès IV, ne semble pas avoir perduré après le règne de Ramses II.